

code de la spécialité C.M.F04.S01.07

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

K 1101, K 1102, K 1203, K 1204, K 1301, K 1302, K 1303, K 1403, K 1404, L 1201, L 1202, L 1204, L 1205, L 1206, L 1402, L 1705, L 1803, N 1101, O 1301, O 1402, P 1301

Fiche d'identité de la spécialité : Comptabilité et fiscalité approfondie

Niveau : Master.

Domaine : Sciences économiques, de gestion et commerciales.

Filière : Sciences financières et comptabilité.

Spécialité : Comptabilité et fiscalité approfondie.

1- Localisation de la formation:

Faculté: Sciences économique, Commerciales et des Sciences de gestion.

Département : Sciences financières et comptabilité.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n° : 1052 du 22/12/2020

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques :

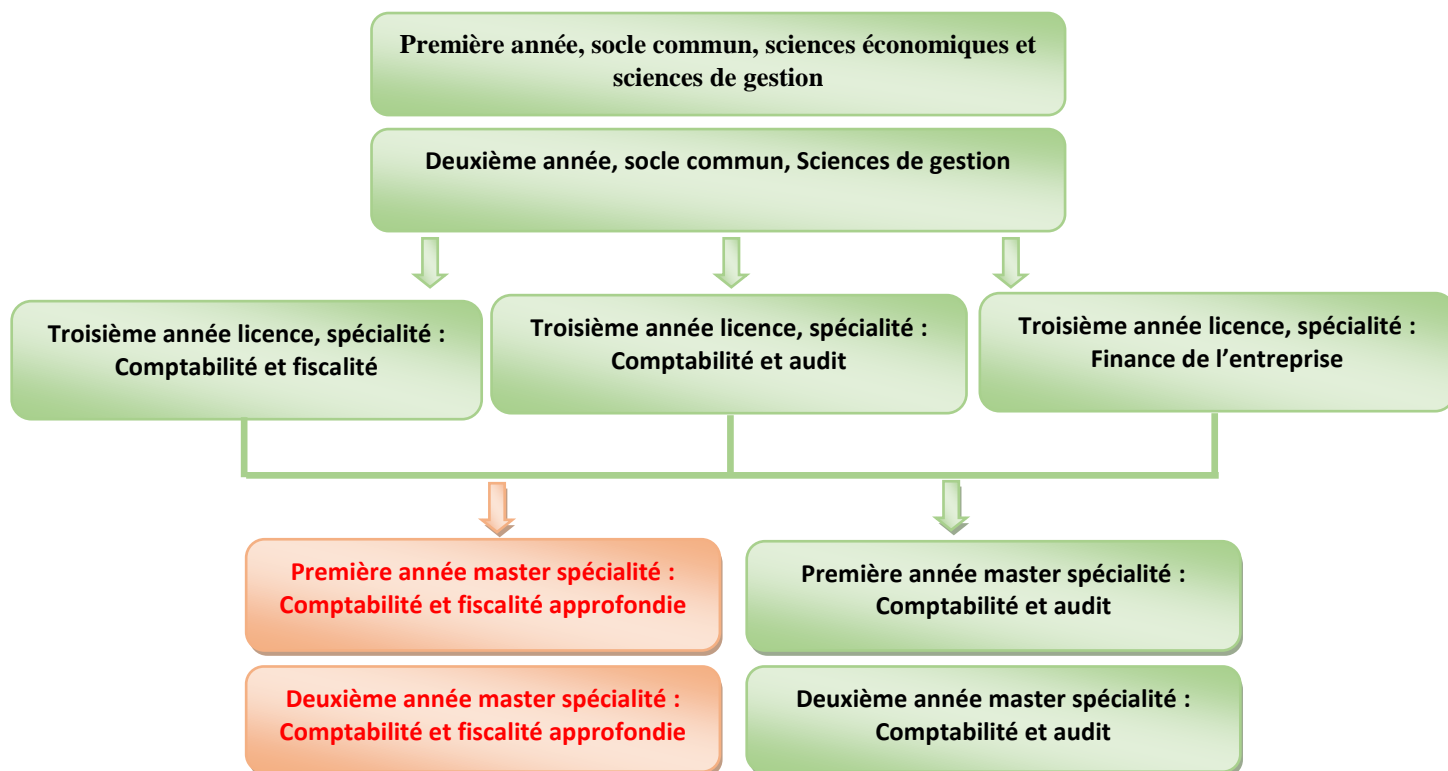
- Rahmani Malik, Commissaire aux comptes – Batna-
- Banyo Place Company pour la production industrielle de produits en argile non résistante - Batna -
- Tawfiq Trailer Company - Batna -
- La Société Générale de Production Industrielle (équipements industriels et thermiques pour l'incinération) - Batna
- Clinique Al-Zohour - Batna-
- Newtake Ceram Company pour la production industrielle de produits céramiques malsains pour l'industrie et la construction

Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires : /

3- Organisation générale de la formation: position du projet

Ce Graphique indique le parcours du master académique " **Comptabilité et fiscalité approfondie**" par rapport aux autres filières du parcours de formations.



Dans le cadre d'une formation Filière : Sciences Financières et Comptabilité, spécialité Master Comptabilité et Fiscalité approfondie, l'étudiant évolue dès la première année vers une formation de base dans le cadre d'un tronc commun sciences économiques et sciences de gestion (deux semestres), puis il passe en deuxième année d'un tronc commun finance et comptabilité (deux semestres), se spécialisant ensuite, en troisième année, dans l'une des spécialités suivantes : finance d'entreprise, comptabilité et fiscalité, comptabilité et audit (deux semestres), c'est après que l'étudiant achève son parcours. Il obtient une licence dans l'une des spécialités mentionnées, où il peut poursuivre sa formation en master dans l'une des deux spécialités suivantes : comptabilité et fiscalité approfondie et comptabilité et audit (quatre semestres) .

4- Contexte de la formation:

La formation de Master en : « comptabilité et fiscalité approfondie » est à caractère transdisciplinaire. Elle est façonnée selon trois contextes de formatifs :

- **Le contexte d'orientation de l'étudiant** : Il combine les facteurs qui influent sur les vœux de l'étudiant (motivation scientifique, préparation cognitive), dans un objectif de l'orienter vers ses attraits professionnels liées au comptabilité et fiscalité.
- **Contexte d'enseignement** : Il comprend les facteurs qui jouent un rôle direct dans le processus pédagogique, en raison de la nature interdisciplinaire qui comprend de nombreux matières pédagogiques principales et horizontales qui appartiennent à différents domaines de connaissances;
- **Le contexte d'intégration dans le milieu de travail** : va permettre à l'étudiant une grande capacité d'adaptation aux diverses circonstances de travail dans la fonction publique ou le secteur du management privé.

5- Objectifs de la formation:

- La nature d'un master académique, de sorte qu'un étudiant qui obtient un master en comptabilité et fiscalité approfondie sera qualifié pour passer au doctorat (par le biais d'un concours) dans n'importe quelle spécialité de la filière sciences financière et comptabilité.
- Le parcours du master constitue une base solide pour la recherche scientifique, à travers laquelle l'étudiant acquiert la capacité d'analyser et de comprendre en profondeur la nature du contenu de la spécialité, et cela se fait en maîtrisant les outils méthodologiques qui l'aident à mener des recherches scientifiques, et permettant à l'étudiant d'appréhender les concepts émergents dans le domaine de la comptabilité et fiscalité.
- Cette spécialité garantit la formation des cadres dans les domaines: finance, comptabilité et fiscalité aussi bien dans le secteur économique public ou privé, à travers les connaissances et compétences nécessaires acquises par les étudiants durant son cursus universitaire.
- D'autre part, la formation en Master en "Comptabilité et Fiscalité approfondie" contribuera à la formation de chercheurs ayant la capacité de bénéficier dans le domaine des sciences financières et comptabilité et d'autres branches scientifiques connexes telles que l'audit, le suivi de la gestion et la gestion financière de l'entreprise.
- Orientation vers la formation pour l'obtention d'un agrément : Commissaire aux Comptes, expert-comptable.... Conformément à la législation en vigueur.

6- Profils et compétences visés :

Cette spécialité garantit la formation de cadres dans le domaine de la finance, de la comptabilité et fiscalité. Elle garantit aux diplômés de travailler dans le secteur économique ainsi que dans le secteur public, grâce aux connaissances et compétences nécessaires qu'ils acquièrent dans relation avec les domaines liés à la comptabilité et à la finance. C'est une formation qui comprend un ensemble de normes que les étudiants reçoivent Et qui sont directement lié à la spécialité. Cette dernière peut ainsi répondre aux besoins du marché du travail.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les étudiants diplômés titulaires d'un Master en comptabilité et fiscalité approfondie peuvent travailler dans de nombreuses institutions économiques (publiques ou privées) ou certains organismes publics à l'intérieur ou à l'extérieur de du pays, à savoir

- Les établissements publics économiques à caractère économique.
- Bureaux de comptabilité, de fiscalité et de conseil fiscal.
- Le trésor public.
- L'administration des impôts.
- Banques publiques et privées.
- Les compagnies d'assurance.

- Administrations publiques dans diverses spécialisations.
- Experts-comptables auprès des administrations publiques.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1052 du 22 DEC. 2020

**Portant habilitation d'un Master ouvert au titre de l'année universitaire 2020-2021,
dans le domaine «Sciences économiques, de Gestion et Commerciales» à l'Université Batna 1**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29 Dhi El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'Université de Batna 1;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu le procès-verbal du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences commerciales » du 23 novembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : Est habilité, le Master ouvert au titre de l'année universitaire 2020-2021 à l'Université Batna 1, dans le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», conformément au tableau ci-dessous.

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	Sciences Financières et Comptabilité	Comptabilité et fiscalité approfondie	A

Art.2: Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le 22 DEC. 2020
**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**

